

J-2

RÉFÉRENDUM INTÉRESSEMENT DU 3 AU 10 JUIN 2021



NON* à la **PRIMATISATION** galopante !

NON à l'**individualisation** des salaires !

NON au **chantage** au présentéisme !

NON à la mise en **concurrence** !

Pôle emploi est et doit rester un service public !

OUI* à l'**augmentation générale des salaires et des traitements !**

TOUT DE SUITE !

Je ne demande pas l'aumône, j'exige une revalorisation de mon salaire/traitement.

AVANT LE JEUDI 10 JUIN
À 13H00, JE VOTE NON

* « L'intéressement est conçu comme un dispositif visant à améliorer la productivité du travail tout en assurant aux employeurs une flexibilité accrue des rémunérations. Si de nombreux travaux empiriques observent qu'il exerce un effet positif sur la productivité du travail, il existe une absence de consensus sur les liens entre intéressement et salaires. Les primes d'intéressement se substituent-elles aux salaires ou les complètent-elles ?

Une étude économétrique des liens de causalité entre intéressement et salaires entre 1999 et 2007 en France montre que, en moyenne, les primes ne contribuent pas à augmenter la rémunération des salariés. Lorsque l'accord a été introduit en 1999, un effet de substitution des primes aux salaires est souligné.

Ces résultats, qui mettent en évidence la création d'une rente « fiscale » partagée par les employeurs et certains salariés, relancent le débat sur le régime fiscal et social de l'épargne salariale.»

L'effet de l'intéressement sur l'évolution des salaires

Noélie Delahaie (Institut de recherches économiques et sociales) & Richard Duhautois (Centre d'études de l'emploi)